

N°98-2023

DECISION

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE société SOGETREL

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n°94-2022 du 29 septembre 2022 portant délégations du Conseil Communautaire au Président ou à son représentant,

Le Président

DECIDE de louer à la société SOGETREL, Société par actions simplifiée, au capital de 17 400 000 €, inscrit registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 397 767 831, et dont le siège est domicilié 143, avenue de Verdun 92130 Issy-les-Moulineaux représentée par Madame Virginie HAUSER-KAUFFMANN, dûment habilitée à l'effet des présentes, en sa qualité de Directrice Supply Chain, les locaux sis pépinière d'entreprise, 163, Rue du Canal 27500 Pont-Audemer, ci-après désignés :

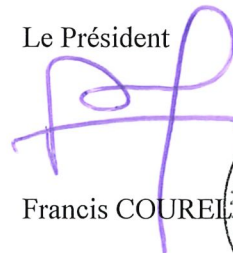
Bureau n° 5 d'une surface de 18 m² environ situé au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2023

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 178 euros hors taxe et hors charges (cent soixante-dix-huit euros hors taxe et hors charges)

Fait à Pont-Audemer, le 1^{er} novembre 2023

Le Président



Francis COUREL

